



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Pôle recrutement et parcours professionnels

BILAN ET RAPPORT DE JURY

**CONCOURS INTERNE DE TECHNICIEN(NE) D'ART,
MÉTIERS DES MINÉRAUX ET MÉTAUX, SPÉCIALITÉ
« MARBRIER »**

SESSION 2015

SOMMAIRE

| | |
|---|------|
| 1 ^{ère} partie : Etude des résultats statistiques du concours interne de technicien(ne) d'art, métiers des minéraux et métaux, spécialité « marbrier » | p.4 |
| I. Les références législatives et réglementaires..... | p.4 |
| II. Le calendrier de la session..... | p.5 |
| III. Les statistiques sur les candidats..... | p.5 |
| A) Les candidats inscrits..... | p.5 |
| B) Les candidats remplissant les conditions de candidature..... | p.5 |
| C) Les candidats présents aux épreuves d'admissibilité..... | p.5 |
| D) Les candidats déclarés admissibles..... | p.6 |
| E) Les candidats présents aux épreuves d'admission | p.6 |
| F) Les candidats déclarés admis..... | p.6 |
| IV. L'admissibilité..... | p.6 |
| V. L'admission..... | p.7 |
| 2 ^{ème} partie : Le rapport de jury..... | p.8 |
| I. La composition du jury..... | p.8 |
| II. Les épreuves d'admissibilité..... | p.8 |
| A) Le rappel du texte officiel..... | p.8 |
| B) Les raisons du choix du sujet pour à l'épreuve écrite d'admissibilité | p.8 |
| 1) Les observations concernant l'épreuve écrite d'admissibilité..... | p.8 |
| a) Le sujet | p.8 |
| b) Les observations sur le traitement du sujet..... | p.9 |
| 2) Les attentes du jury concernant l'épreuve écrite d'admissibilité..... | p.9 |
| a) Les attentes du jury concernant la forme..... | p.9 |
| b) Les attentes du jury concernant le fond..... | p.9 |
| CONCLUSION.. | p.9 |
| C) Les raisons du choix des sujets pour l'épreuve orale d'admissibilité d'histoire de l'art..... | p.9 |
| 1) Les observations concernant l'épreuve orale d'admissibilité d'histoire de l'art. | p.10 |

| | |
|--|------|
| a) Le sujet | p.10 |
| b) Les observations sur le traitement du sujet..... | p.10 |
| 2) Les attentes du jury concernant l'épreuve orale d'admissibilité d'histoire de l'art..... | p.10 |
| a) Les attentes du jury concernant la forme..... | p.10 |
| b) Les attentes du jury concernant le fond..... | p.10 |
| CONCLUSION..... | p.10 |
| D) Les raisons du choix des sujets pour l'épreuve orale d'admissibilité de techniques du métier..... | p.10 |
| 1) Les observations concernant l'épreuve orale d'admissibilité de techniques du métier | p.11 |
| a) Le sujet | p.11 |
| b) Les observations sur le traitement du sujet..... | p.11 |
| 2) Les attentes du jury concernant l'épreuve orale d'admissibilité de techniques du métier..... | p.11 |
| a) Les attentes du jury concernant la forme..... | p.11 |
| b) Les attentes du jury concernant le fond..... | p.11 |
| CONCLUSION..... | p.11 |
| III. Les épreuves d'admission..... | p.11 |
| A) Le rappel du texte officiel..... | p.11 |
| B) Le déroulement des épreuves d'admission..... | p.12 |
| 1) L'épreuve de dessin (mise au plan)..... | p.12 |
| a) Le déroulement..... | p.12 |
| b) Le sujet..... | p.12 |
| 2) L'épreuve pratique de réalisation du projet dessiné | p.12 |
| a) Le déroulement..... | p.12 |
| b) Le sujet..... | p.12 |
| C) Les observations du jury concernant les épreuves d'admission..... | p.12 |
| 1) L'épreuve de dessin (mise au plan)..... | p.12 |
| a) Les attentes du jury concernant la forme..... | p.12 |
| b) Les attentes du jury concernant le fond..... | p.13 |
| 2) L'épreuve pratique de réalisation du projet dessiné..... | p.13 |
| a) Les attentes du jury concernant la forme..... | p.13 |
| b) Les attentes du jury concernant le fond..... | p.13 |
| CONCLUSION..... | p.13 |
| IV. Les préconisations sur les épreuves et leur préparation..... | p.13 |

1^{ère} partie : Etude des résultats statistiques du concours interne de technicien(ne) d'art, métiers des minéraux et métaux, spécialité « marbrier »

I. Les références législatives et réglementaires

- + Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant obligations droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
- + Décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- + Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- + Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'Etat ;
- + Décret n° 2012-230 du 16 février 2012 portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;
- + Arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des technicien(ne)s d'art ainsi que la composition des jurys ;
- + Arrêté du 24 septembre 2014 modifié fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art.

Rappel des conditions pour concourir :

Les candidats internes doivent être fonctionnaire ou agent de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, militaires ou agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, et compter au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé (1^{er} janvier 2015).

II. Le calendrier de la session

Arrêté d'ouverture du concours interne de technicien(ne) d'art, spécialité « marbrier » : 2 mars 2015.

Dates des inscriptions : du 9 mars au 3 avril 2015.

Arrêté de nomination du jury du concours : 11 mai 2015.

Date de l'épreuve écrite d'admissibilité : 18 mai 2015.

Date des deux épreuves orales d'admissibilité : 19 mai 2015.

Dates des épreuves pratiques d'admission : 25 et 26 juin 2015.

Mise en ligne des résultats d'admission : 30 juin 2015.

III. Les statistiques sur les candidats

A) Les candidats inscrits

5 personnes se sont inscrites sur le site des concours du ministère de la culture et de la communication.

| Nombre de candidats inscrits | |
|------------------------------|---|
| H | F |
| 2 | 3 |
| Total : 5 | |

B) Les candidats remplissant les conditions de candidature

5 personnes ont été admises à concourir.

⇒ 3 places sont à pouvoir. Le taux de pression s'élève à 1,67 candidats pour 1 place.

C) Les candidats présents

4 personnes ont été présentes à l'épreuve écrite d'admissibilité ainsi qu'aux deux épreuves orales d'admissibilité (histoire de l'art et techniques du métier).

| Nombre de candidats présents à aux épreuves d'admissibilité | | Pourcentage de candidats présents à l'épreuve écrite par rapport au nombre d'inscrits | |
|--|---|---|---------|
| H | F | H | F |
| 2 | 2 | 100 % | 66,67 % |
| Total : 4 | | Total : 80% | |

D) Les candidats déclarés admissibles

4 candidats ont été déclarés admissibles.

| Nombre de candidats déclarés admissibles | | Pourcentage de candidats déclarés admissibles par rapport au nombre d'inscrits | | Pourcentage de candidats déclarés admissibles par rapport au nombre de présents | |
|--|---|--|--------|---|------|
| H | F | H | F | H | F |
| 2 | 2 | 100% | 66,67% | 100% | 100% |
| Total : 4 | | Total : 80% | | Total : 100% | |

Réussite des candidats inscrits et présents à l'admissibilité :

- 80% des candidats inscrits faisaient partie des candidats déclarés admissibles ;
- 100% des candidats présents faisaient partie des candidats déclarés admissibles.

E) Les candidats présents aux épreuves d'admission

4 personnes se sont présentées à l'épreuve de dessin et à l'épreuve pratique.

| Nombre de candidats présents aux épreuves d'admission | | Pourcentage de candidats présents à l'épreuve pratique dessin par rapport au nombre d'inscrits | |
|---|---|--|--------|
| H | F | H | F |
| 2 | 2 | 100% | 66,67% |
| Total : 4 | | Total : 80% | |

F) Les candidats déclarés admis

3 personnes ont été admises sur liste principale et 1 personne a été inscrite sur liste complémentaire.

| Nombre de candidats déclarés admis | | Pourcentage de candidats déclarés admis par rapport aux candidats inscrits | | Pourcentage de candidats déclarés admis par rapport aux candidats présents | | Pourcentage de candidats déclarés admis par rapport aux candidats admissibles | |
|------------------------------------|---|--|--------|--|------|---|------|
| H | F | H | F | H | F | H | F |
| 1 | 2 | 50% | 66,67% | 50% | 100% | 50% | 100% |
| Total : 3 | | Total : 60% | | Total : 75% | | Total : 75% | |

Réussite des candidats inscrits, présents et admis à l'admission :

- 60% des candidats inscrits faisaient partie des candidats déclarés admis ;
- 75% des candidats présents faisaient partie des candidats déclarés admis ;
- 75% des candidats admissibles faisaient partie des candidats déclarés admis.

IV. L'admissibilité

L'épreuve écrite a eu lieu le 18 mai à Saint-Ouen, en région parisienne. Les corrections ont été effectuées par les membres du jury le 20 mai au ministère de la culture et de la communication.

La réunion d'admissibilité s'est déroulée le 20 mai au ministère de la culture et de la communication.

Les membres de jury ont déclaré 4 candidats admissibles soit 1,33 personnes pour 1 place.

Bilan de l'admissibilité :

Seuil de l'admissibilité : 12,20 sur 20.

Amplitude des notes : de 12,20 à 15,40 sur 20.

Moyenne des épreuves d'admissibilité s'établit à 13,75 sur 20.

V. L'admission

Les épreuves pratiques ont eu lieu les 25 et 26 juin 2015 à l'atelier de marbrerie du musée du Louvre.

La réunion d'admission s'est déroulée le 29 juin 2015 au ministère de la culture et de la communication.

Les membres de jury ont déclaré 3 candidats admis soit 1 personne pour 1 place.

Le jury a également inscrit une personne sur liste complémentaire.

Bilan de l'admission :

Seuil de l'admission : 14,40 sur 20.

Amplitude des notes : de 14,40 à 16,50 sur 20.

Moyenne des épreuves d'admission s'établit à 15,73 sur 20.

2^{ème} partie : Le rapport de jury

I. La composition du jury

Le jury du concours interne de technicien(ne) d'art, « spécialité marbrier » était composé comme suit :

Madame Odile MICHEL, chargée d'études documentaires principale de 2^{ème} classe, responsable de la régie des œuvres, établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie, a été nommée en qualité de présidente du jury de ce concours.

Ont été nommés membres de ce jury :

- Monsieur Jean BUARD, technicien d'art de classe exceptionnelle, spécialité marbrier, musée du Louvre ;
- Madame Katia DREGHI, technicienne d'art de classe normale, spécialité marbrier, musée du Louvre.

II. Les épreuves d'admissibilité

A) Le rappel du texte officiel

L'article 4 de l'arrêté d'organisation du 26 février 2014 définit les épreuves d'admissibilité comme suit :

« 1^o Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes) ;
- une interrogation sur les techniques du métier dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes) ;

2^o Une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation). (durée deux heures ; coefficient 2). »

B) Les raisons du choix du sujet pour l'épreuve écrite d'admissibilité

Le jury a souhaité proposer un sujet qui couvre différents aspects du métier de marbrier alliant à la fois la connaissance des matériaux (sculpture composite), les techniques de manutention et déplacement d'œuvres extrêmement fragiles mais aussi les diverses techniques de restauration peu ou prou interventionnistes.

1) Les observations concernant l'épreuve écrite d'admissibilité

a) Le sujet

Les annales sont disponibles sur le site des concours du ministère de la culture et de la communication à l'adresse suivante : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides->

b) Les observations sur le traitement du sujet

Les candidats ont tous sans exception cerné immédiatement les enjeux de manière plus ou moins approfondies d'un tel sujet. Ils ont présenté des copies claires, organisées, avec l'annonce d'un plan généralement respecté mais pas toujours abouti sans doute en raison d'une mauvaise gestion du temps pour certains.

L'orthographe plus que la qualité rédactionnelle a pu faire défaut parfois sans pour autant remettre en cause la compréhension et la valeur technique de la copie.

2) Les attentes du jury concernant l'épreuve écrite d'admissibilité

a) Les attentes du jury concernant la forme

Le jury a valorisé les candidats qui avaient répondu clairement et de façon équilibrée aux demandes précises du sujet notamment trois points essentiels qui leur avaient été formulés : le nettoyage, le re-soclage et les manipulations et transports éventuels de l'œuvre concernée.

Une attention particulière a été portée à la pertinence des options retenues et leur argumentation.

L'utilisation de schémas, suggérée dans le sujet, était par ailleurs très attendue. Les candidats qui ont su les utiliser à bon escient et les réaliser avec qualité ont vu leur note majorée.

b) Les attentes du jury concernant le fond

Le jury a considéré que les connaissances techniques et leur mise en application étaient absolument primordiales. La majeure partie de l'évaluation des copies a porté sur cet aspect-là précisément. Un ou des choix techniques argumentés, justifiés et appropriés ont permis à certains candidats de se démarquer. A contrario l'utilisation abusive de certaines techniques de nettoyage a été sanctionnée.

CONCLUSION

L'amplitude des notes montrent la qualité inégale des copies bien qu'aucun candidat n'ait démerité. Sur les quatre candidats un seul a toutefois su appréhender le sujet dans son intégralité et être force de proposition.

C) Les raisons du choix des sujets pour l'épreuve orale d'admissibilité d'histoire de l'art

Le jury a souhaité privilégier dans chacun des sujets trois photographies proposant un panorama de l'histoire de l'art depuis l'Antiquité comme des différentes modes d'expression de la sculpture. Chacun des sujets que le candidat pouvait tirer au sort offrait ainsi soit une ronde bosse, un groupe sculpté, un élément architectural ou un bas-relief couvrant des périodes différentes.

1) Les observations concernant l'épreuve orale d'admissibilité d'histoire de l'art

a) Le sujet

Les annales sont disponibles sur le site des concours du ministère de la culture et de la communication à l'adresse suivante : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-metiers-d-art/Technicien-d-art/Annales-et-rapports-de-jury>

b) Les observations sur le traitement du sujet

Les candidats ont tous su analyser et identifier parfaitement les œuvres sans exception. En revanche, certains ont peiné à élargir le sujet.

2) Les attentes du jury concernant l'épreuve orale d'admissibilité d'histoire de l'art

a) Les attentes du jury concernant la forme

Le jury attendait des propositions de classement judicieuses quelles qu'elles soient mais justifiées et accompagnées de commentaires construits.

b) Les attentes du jury concernant le fond

Si les candidats ont su reconnaître et resituer dans leurs contextes historique et artistique les sculptures ou éléments architecturaux proposés et discerner les enjeux techniques, ils ont toutefois eu quelques difficultés à élargir parfois le champ référentiel.

CONCLUSION

Pour l'épreuve d'histoire de l'art, les quatre candidats ont fait preuve d'un remarquable travail en amont clairement visible lors des entretiens. Cet investissement qui est à souligner est remarquable. Le niveau était très satisfaisant voire excellent pour l'un des candidats. Si l'histoire de l'art est une épreuve parfois redoutée des candidats des filières techniques, il s'avère qu'avec de la persévérance et du travail leurs prestations sont convaincantes.

D) Les raisons du choix des sujets pour l'épreuve orale d'admissibilité de techniques du métier

Ont été privilégiés des sujets ouverts laissant aux candidats la possibilité de mettre en évidence leurs connaissances techniques.

Chacun des sujets que les candidats pouvaient tirer au sort comportait ainsi une ou plusieurs photographies mais avec des questions identiques (altérations remarquées, restauration/intervention préconisées, manutention/déplacement), ceci afin d'évaluer avec équité les connaissances techniques de chacun.

Des questions subsidiaires leur étaient également posées et centrées plus précisément sur l'histoire des techniques et la terminologie (outils, mode d'extraction, modes de reproduction, types de roches etc) ainsi que l'analyse critique d'une photographie montrant une opération particulière.

1) Les observations concernant l'épreuve orale d'admissibilité de techniques du métier

a) Le sujet

Les annales sont disponibles sur le site des concours du ministère de la culture et de la communication à l'adresse suivante : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-metiers-d-art/Technicien-d-art/Annales-et-rapports-de-jury>

b) Les observations sur le traitement du sujet

Les candidats ont tous su traiter globalement et analyser avec pertinence les situations proposées. Certains ont montré une grande aptitude à énoncer les différents champs du métier voire des métiers connexes.

2) Les attentes du jury concernant l'épreuve orale d'admissibilité de techniques du métier

a) Les attentes du jury concernant la forme

Le jury souhaitait que les candidats sachent dans un premier temps analyser et observer scrupuleusement les documents qui leur étaient fournis. Dans un deuxième temps, il attendait des réponses précises aux questions techniques qui leur étaient posées.

b) Les attentes du jury concernant le fond

Identification des altérations (symptômes et origine des phénomènes constatés), connaissance des techniques de restauration, maîtrise des différentes roches et des outils, vocabulaire technique précis sont les attentes qu'un jury se doit d'avoir pour une telle épreuve. De plus, la connaissance des techniques de déplacement d'œuvres quel que soit le but de ce mouvement devaient montrer au jury que le candidat savait appréhender dans son ensemble une sculpture en vue d'un déplacement que ce soit en interne ou pour un prêt. Enfin, le candidat devait souligner sa capacité à analyser une situation en faisant l'analyse critique d'une opération.

CONCLUSION

À l'évidence, les quatre candidats présents à cette épreuve ont montré un grand professionnalisme et de très solides connaissances techniques, preuves d'une pratique de longue date.

III. Les épreuves d'admission

A) Le rappel du texte officiel

L'article 5 de l'arrêté d'organisation du 26 février 2014 de l'intitulé du texte définit les épreuves d'admission comme suit :

« une épreuve pratique, comportant :

- la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité assortie d'un coefficient 4 ;

et

- pour certains métiers ou certaines spécialités, la réalisation d'une épreuve de dessin assortie d'un coefficient 1 ».

Plus spécifiquement, ces épreuves correspondent pour la spécialité marbrier à :

« - une réalisation d'une partie du projet dessiné (durée : quatorze heures) pour l'épreuve pratique ; et

- une mise au plan d'un élément du projet pour réalisation (exemple : gaine moulurée en placage ; durée : deux heures) pour l'épreuve de dessin ».

B) Le déroulement des épreuves d'admission

1) L'épreuve de dessin (mise au plan)

a) Le déroulement

L'épreuve pratique de dessin s'est déroulée sur 2 heures tel que le prévoit l'arrêté d'organisation du 26 février 2014.

b) Le sujet

Les annales sont disponibles sur le site des concours du ministère de la culture et de la communication à l'adresse suivante : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-metiers-d-art/Technicien-d-art/Annales-et-rapports-de-jury>

2) L'épreuve pratique de réalisation du projet dessiné

a) Le déroulement

L'épreuve pratique réalisation du projet dessiné s'est déroulée sur 14 heures soit 2 jours dans la continuité de la mise au plan (épreuve de dessin). En sus des outils de taille proposés sur chaque établi les candidats ont eu une photocopie de la moitié du masque qu'il pouvait découper pour les aider à la réalisation de leur travail de sculpture.

b) Le sujet

Les annales sont disponibles sur le site des concours du ministère de la culture et de la communication à l'adresse suivante : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-metiers-d-art/Technicien-d-art/Annales-et-rapports-de-jury>

C) Les observations concernant l'épreuve pratique

1) L'épreuve de dessin (mise au plan)

a) Les attentes du jury concernant la forme

Le jury s'est attaché au résultat final et à la symétrie parfaite attendue entre les deux parties, le modèle et le dessin réalisé par le candidat.

b) Les attentes du jury concernant le fond

La composition, le respect des proportions et des volumes ainsi que la qualité générale du traitement et plus généralement la finesse du trait ont été les critères d'évaluation retenus. Une attention toute particulière a été portée à la qualité du trait et à certains détails particulièrement complexes à réaliser à main levée comme l'œil ou bien encore les volutes de la barbe.

2) L'épreuve pratique de réalisation du projet dessiné

a) Les attentes du jury concernant la forme

Comme pour la mise au plan le jury s'est attaché au résultat final. La partie droite du projet devant parfaitement coïncider avec le moulage de gauche et ne faire qu'un.

b) Les attentes du jury concernant le fond

Outre une parfaite symétrie entre les deux parties le jury attendait une qualité d'exécution et de taille parfaite et assurée. Les parties devaient être proprement évidées et sans éclat.

CONCLUSION

Les réalisations des quatre candidats étaient toutes d'une excellente qualité traduisant ainsi la remarquable technicité dont ils ont fait preuve. L'une était toutefois exceptionnelle de par sa réalisation et sa parfaite symétrie.

IV. Les préconisations sur les épreuves et leur préparation

Les candidats étaient tous excellemment préparés et ont fourni un remarquable travail personnel à l'évidence sans exception.

Néanmoins, s'ils étaient tous de très bons techniciens voire pour certains brillants, d'autres manquaient parfois de confiance en eux lors des oraux d'histoire de l'art mais aussi des oraux de techniques du métier. Peu osent mettre en avant leurs connaissances autres, leurs pratiques (comme le travail avec les monuments historiques par exemple).

Cependant, les résultats sont parfaitement cohérents tant aux épreuves d'admissibilité qu'aux épreuves d'admission.

Les 3 candidats admis se détachent légèrement du 4^e sur liste complémentaire, la technique ayant fait la différence.

Odile MICHEL
Présidente du jury